

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	LES CARS DE L'ELORN / CARS LE ROUX
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe les licences communautaires (1 véhicule dans chaque entreprise).
Département d'établissement de l'entreprise	FINISTERE

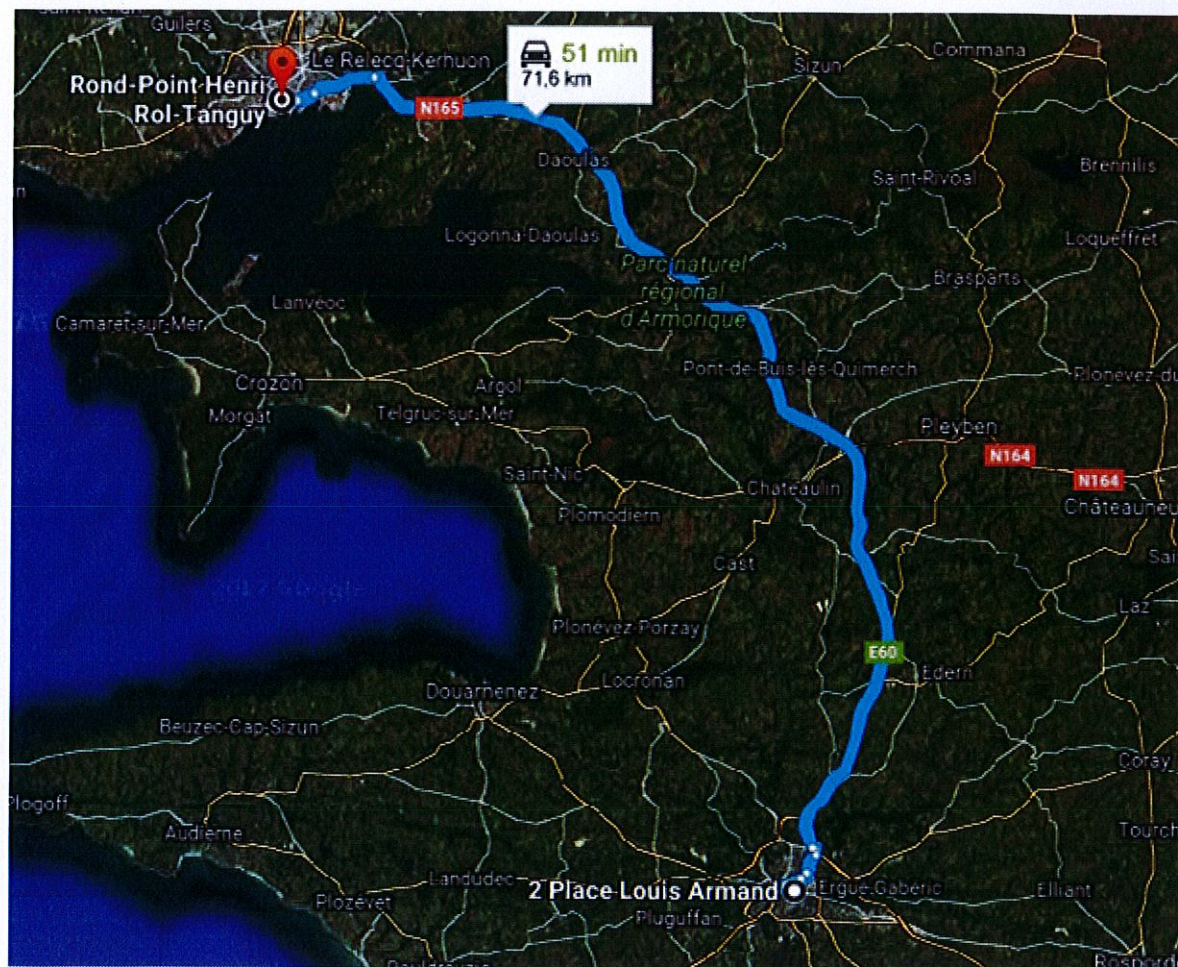
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	QUIMPER Place Louis Armand, 29000 QUIMPER, France Point GPS Google Maps : 47.994466, -4.093558
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	BREST Rond-Point Henri Rol-Tanguy, 29200 Brest, France Point GPS Google Maps : 48.38749, -4.48214

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte QUIMPER BREST
Temps de parcours (en heures et minutes)	01H00
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Quimper Brest" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 4 \text{ trajets jour} * 365 = 70\,080 \text{ places maximales}$



Origine :

- QUIMPER Place Louis Armand, 29000 QUIMPER, France
- Point GPS Google Maps : 47.994466, -4.093558

Destination :

- BREST Rond-Point Henri Rol-Tanguy, 29200 Brest, France
 - Point GPS Google Maps : 48.38749, -4.48214
- Temps de trajet : 1h00

Distance selon Via Michelin : 71 kms

Jour de fonctionnement	Quimper – Brest		Brest – Quimper	
	Aller		Retour	
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 1	Horaire 2
Lundi	15h45	22h25	06h45	13h15
Mardi	15h45	22h25	06h45	13h15
Mercredi	15h45	22h25	06h45	13h15
Jeudi	15h45	22h25	06h45	13h15
Vendredi	15h45	22h25	06h45	13h15
Samedi	15h45	22h25	06h45	13h15
Dimanche	15h45	22h25	06h45	13h15
Fréquence	2 allers - retours / 365 jours / an			